

Le Pacte fondateur de la France

La Profession de foi des Francs

Il nous a paru, à Force Française, que nous revenaient l'honneur et le devoir, en complément de notre charte politique, de rappeler la profession de foi des Francs qui nous sépare de quinze siècles de nos ancêtres fondateurs de la France. Mille cinq cents ans !

La loi salique n'est en soi qu'une sorte de code pénal mérovingien assorti de quelques lois civiles n'ayant plus aujourd'hui qu'une valeur historique. Quoique. Il avait pour but de maintenir un certain ordre au sein des peuplades germaniques, connues pour leurs mœurs quelque peu frustes et volontiers belliqueuses. Il s'agit moins de règles de bon ordre que de sanctionner des désordres. À partir de Clovis et à travers les divers aménagements qu'elle connaîtra jusqu'à Charlemagne, cette loi jouera un rôle important (ô combien funeste !) dans la succession des dynasties royales Franques. Inutile d'entrer plus avant dans la discussion, sinon pour remarquer que pour une loi dite « barbare », il n'est question dans la loi salique ni d'emprisonnement, ni de condamnation à mort (au moins dans le texte), mais seulement d'amendes. Les Francs étaient de rudes gaillards, ce qui ne les empêchait pas de pratiquer certaines vertus de prudence.

Par contre, s'agissant de la profession de foi (appelée aussi préambule à la loi salique), Clovis ira plus loin puisque, sous l'influence de sa seconde épouse, Clotilde, de sainte Geneviève de Paris et de l'évêque de Reims, saint Remi, celui-ci devenu son conseiller autant qu'un confident révéral (rapports dont on pense qu'ils furent élevés au niveau d'une sincère et fructueuse sympathie mutuelle), il s'alliera à l'Église catholique par la conversion et le baptême, puis sera sacré roi très chrétien en 496, rejetant ainsi le paganisme, et l'hérésie arienne qui faisait des autres rois germaniques des chefs spirituels, ce que lui-même refusait. Le concile d'Orléans (511) entérinera cette alliance fondatrice, mettant en évidence le rôle déterminant des évêques catholiques dans la formation de la première nation d'Occident (les historiens notent que l'évêque Rémi n'aurait pas été présent : on ignore la raison). La France était née, ou plus exactement le Royaume Franc (*Regnum Francorum*), mais c'est bien plus tard, aux temps des cathédrales, et après bien des vicissitudes dues à la tradition successorale des Mérovingiens et des Carolingiens (les petits-fils de Charlemagne fractionneront en trois royaumes l'Empire de leur grand-père), que la civilisation française va éclore et donner l'une des sociétés les plus brillantes et les plus hautement policées du monde.

Cette profession de foi salique évoque clairement dans ses termes le saint patronage de l'Église catholique qui va consacrer la naissance foetale de la nation française, la marquer définitivement du sceau et de l'empreinte de la Croix, et lui conférer une unité de corps, d'esprit, de mœurs, sur la durée de plus de quinze siècles. Et encore aujourd'hui, à un moment où la nation et l'Église en même temps que la famille, piliers fondamentaux de la société et de la civilisation, n'ont jamais été aussi menacés dans leur pérennité, les enfants de France savent se retrouver et faire face, tant pour sauver leur pays millénaire que leur âme.

*

En dépit des luttes fratricides et des soubresauts de la dynastie royale, le rôle des rois Mérovingiens associés à l'Église catholique sera déterminant dans l'édification primordiale de ce qui deviendra la France que nous connaissons de toujours ; rôle fondamental que les historiens républicains ont plus ou moins escamoté, mais que des historiens contemporains, moins confits de préjugés idéologiques, ont ramené au jour et mis en valeur.

Plutôt que se livrer au pillage et achever de détruire une civilisation gallo-romaine, certes brillante mais en pleine déliquescence, Clovis saura très adroitement profiter des sages conseils de

l'évêque de Reims et des personnes de son entourage pour, au contraire, la magnifier et lui donner des structures politiques susceptibles de la relever, et de stabiliser la société dans une forme d'épanouissement moral et spirituel. Il s'appuiera donc sur l'Église catholique, la seule structure organisée encore debout, et ses dignes serviteurs, les évêques de Gaule. Ces derniers devinrent malgré eux des seigneurs de fait, se révélant pour certains des magistrats et administrateurs accomplis. Il faut bien avoir à l'esprit qu'à aucun moment ces hauts dignitaires de l'Église n'ont eu la prétention de revêtir un pouvoir temporel qui ne leur a été accordé, selon la volonté du Ciel, que par délégation provisoire. C'est en ce sens que l'on peut affirmer que la France catholique n'a jamais été une théocratie. Des seigneurs, sans aucun doute, mais la pointe de leur épée sera leur foi inébranlable et leur attachement sans équivoque au christianisme nicéen. Le concile d'Orléans, convoqué par le roi Clovis 1^{er} en 511, clarifiera la situation, puis répartira les rôles et les fonctions entre le spirituel et le temporel. Le roi mourut, hélas, quelques mois plus tard à l'âge de 45 ans. On ne connaîtra jamais la suite de ses intentions.

*

L'illustre nation des Francs, ayant Dieu pour fondateur, puissante par les armes, sage dans ses conseils, respectueuse des traités, d'une prestance sans pareille qui la distingue par la noblesse de la stature, la blancheur du teint, l'élégance des formes, ainsi que par le courage et la hardiesse de ses entreprises guerrières, cette nation depuis peu convertie à la foi catholique, et qu'aucune hérésie n'est venue troubler jusqu'ici, était encore plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie, lorsque par une secrète inspiration de Dieu, elle éprouva le besoin de sortir de l'ignorance, de pratiquer la justice et de rester fidèle à sa foi.

En conséquence, elle fit rédiger la loi salique par quatre des chefs de la nation nommés Wisogast, Bodogast, Salogast et Widogast, habitant les pays de Salehaim, Bodohaim, Widohaim, qui se réunirent pendant la durée de trois assises, discutèrent avec le plus grand soin des causes de toutes les difficultés qui pouvaient s'élever, et rédigèrent la loi telle qu'elle suit.

Puis dans la gloire de Dieu, dès que Clovis le chevelu, le beau, le puissant roi des Francs, premier de la nation, eût reçu le baptême catholique, tout ce qui dans ce pacte était jugé inapproprié fut amendé avec clarté par Clovis, Childebart et Clotaire.

Que vive le Christ qui aime les Francs !

Qu'il protège leur royaume !

Qu'il protège l'armée !

Qu'il les affermisse dans la foi catholique !

Qu'il leur accorde la joie, la paix, la félicité !

Que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans le chemin de la piété ceux qui gouvernent, car c'est cette nation, qui, par la bravoure plus que par le nombre, secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement d'or et de pierre précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient consumés par le feu, mutilés par le fer, ou fait déchirer par les bêtes.

*

Le Testament de saint Remi

Que le présent testament que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs les Évêques de Reims, mes frères, soit aussi défendu, protégé partout et envers et contre tous par mes très chers fils, rois des Francs, par moi consacrés au Seigneur à leur baptême, par un don gratuit de Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit.

Qu'en tout et toujours il garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée.

Mais par égard seulement pour cette race royale qu'avec tous mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, que j'ai choisie délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale, pour l'honneur de la sainte Église et la défense des humbles.

Par égard pour cette race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras ruisselante des eaux du baptême, cette race que j'ai marquée des sept dons du Saint-Esprit, que j'ai ointe de l'onction des rois, par le Saint Chrême du même Saint-Esprit, j'ai ordonné ce qui suit :

Si un jour cette race royale que j'ai tant de fois consacrée au Seigneur, rendant le mal pour le bien, lui devenait hostile, envahissait ses églises, les détruisait, les dévastait, que le coupable soit averti une première fois par tous les évêques réunis au diocèse de Reims. Une deuxième fois par les églises réunies de Reims et de Trêves. Une troisième fois par un tribunal de trois ou quatre archevêques des Gaules.

Si à la septième monition il persiste dans son crime, trêve à l'indulgence ! Place à la menace ! S'il est rebelle à tout, qu'il soit séparé du corps de l'Église par la formule même inspirée aux évêques par l'Esprit Saint :

Parce qu'il a persécuté l'indigent, le pauvre au cœur contrit ; parce qu'il ne s'est point souvenu de la miséricorde ; parce qu'il a aimé la malédiction, elle lui arrivera ; parce qu'il n'a point voulu de la bénédiction, elle s'éloignera.

Et tout ce que l'Église a l'habitude de chanter de Judas le traître et des mauvais évêques, que toutes les églises le chantent de ce roi infidèle. Parce que le Seigneur a dit : « Tout ce que vous avez fait au plus petit des Miens, c'est à Moi que vous l'avez fait, et tout ce que vous ne lui avez pas fait, c'est à Moi que vous ne l'avez pas fait ».

Qu'à la malédiction finale on remplace seulement, comme il convient à la personne, le mot évêcat par le mot royauté : que ses jours soient abrégés et qu'un autre reçoive sa royauté !

Si les archevêques de Reims, mes successeurs, négligent ce devoir que je leur prescris, qu'ils reçoivent pour eux la malédiction destinée au prince coupable : que leurs jours soient abrégés et qu'un autre occupe leur siège.

Si Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne écouter les prières que je répands tous les jours en Sa présence spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le bon gouvernement de son royaume et le respect de la hiérarchie de la Sainte Église de Dieu, qu'aux bénédictions de l'Esprit Saint déjà répandues sur la tête royale s'ajoute la plénitude des bénédictions divines !

Que de cette race sortent des rois et des empereurs qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et pour l'avenir, se révèlent en force d'observer la volonté du Seigneur pour la grandeur de la Sainte Église, afin qu'ils puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et mériter ainsi de s'asseoir sur le trône de David, dans la céleste Jérusalem où ils régneront éternellement avec le Seigneur.

Ainsi soit-il !

Ce qui transparaît de ce mandement testamentaire, c'est l'extraordinaire détermination de l'archevêque de Reims pour faire respecter l'ordre mystique établi par lui-même sur la personne du Roi, afin de pérenniser ces dispositions célestes et de les perpétuer à travers la dynastie (race

signifiant ici famille dans le déroulé des générations) ; auquel il ajoute, en considération de la fonction royale, l'impérieux devoir de s'abaisser envers les humbles, les indigents, les pauvres au cœur contrit, et de soulager leur peine par un souci de justice constante dans les bienfaits de son gouvernement. En français moderne et moins élégamment, cela s'appelle RESPECTER SON PEUPLE ! Saint Remi assortit son mandement d'une condamnation envers le Roi qui peut se révéler ultime en cas de non-respect de la volonté divine, condamnation qu'il étend à ses futurs collègues évêques qui auraient manqué à leur devoir de remontrance.

La Profession de Foi des Francs et le Testament de saint Remi auront été le fil rouge de la Royauté durant 1300 ans. Louis IX (saint Louis) est, dans la lignée des rois de France, de ceux qui auront été les plus représentatifs dans leur fidélité aux principes fondateurs de la Monarchie française.

*

Hommage aux pères fondateurs de la nation Française

Sire, Excellence,

D'aussi loin que je puisse voir, du haut des quinze siècles qui nous séparent, c'est avec respect et une grande émotion que je mets chapeau bas et salue humblement cette prescience prophétique qui vous a fait prendre d'emblée les bonnes, les graves décisions. Alors même que l'Empire romain s'effondrait, que la Gaule romaine livrée à elle-même suivait la même pente, que le paganisme rongeaient la société, que le désordre, la misère, l'insécurité, la peur régnaient partout, votre esprit visionnaire illuminé par une salutaire prémonition Céleste a su mettre en œuvre avec une incroyable lucidité les matériaux fondamentaux qui allaient servir à édifier notre civilisation française, en alliant ce que l'un apportait par sa puissance temporelle à ce que le second apportait par son autorité morale et spirituelle. Vous, Clovis le barbare, vous, Remi le saint inspiré, sans oublier les saints noms prestigieux de Clotilde et Geneviève, avez su provoquer l'impulsion initiale qui a sauvé le monde de la barbarie en promouvant, les siècles passant, l'une des plus brillantes, des plus édifiantes civilisations de toute l'histoire de l'humanité. Par votre action et celle de vos successeurs mérovingiens, carolingiens et toutes royautés capétiennes, cette civilisation deviendra, sans jamais cesser d'être sous le regard de Dieu, européenne. Elle illuminera le monde.

Dès le début, vous avez compris. Vous avez agi. Vous avez transmis. Vous avez été le point de départ de ce fil rouge qui sera rompu avec la violence sauvage que l'on sait, treize siècles plus tard en 1792 ; certes par l'ignoble Révolution française, mais aussi parce que les mains hésitantes de certains de vos héritiers avaient quelque peu relâché le fil rouge.

Deux-cent trente ans plus tard, la barbarie revient en force sous le magistère de l'odieuse République ; elle porte col blanc et belles manières couvrant ainsi ses mœurs épouvantables. Comme toujours avec l'affaissement de toute haute civilisation, la Tyrannie est de retour, le paganisme suivant dans son sillage. La France historique, notre patrie, votre *Regnum Francorum*, est en grand danger, voire en sursis. Au seuil de 2022, au moment où j'écris ces lignes, il s'en faut de peu que votre œuvre ne soit définitivement mise à terre et rayée de la carte.

En conclusion de ce modeste hommage, permettez-moi, au nom du peuple Français authentique qui se reconnaîtra en vos deux éminentes personnalités, et ne manquera pas de se joindre à ma démarche par la pensée, de vous exprimer ma reconnaissance et ma plus filiale gratitude pour cet héritage extraordinaire, généreux, immense que vous nous avez légués, vous et vos descendants.

Un glorieux héritage qui a traversé les âges, et nous parle aujourd'hui du passé comme de l'histoire au premier jour d'une grande famille qui ne meurt jamais.

Votre très honoré par-delà les siècles,
JEAN-LOUIS OMER
